

LE PAYS LAURENTIEN

LA VERGE D'OR

Au Frère Marie-Victorin, au botaniste qui, célébrant dans sa langue fleurie les fleurs et les arbres de chez nous, veut dans une de ses beautés, faire mieux aimer notre Terre.

Une fleur d'or chère aux bourdons
Vient de blondir nos paysages,
Cribler la houle des herbages,
Noyer le lilas des chardons.

A Saint-Benoît, dans "La Frenière",
L'œil ne voit qu'un jaune nouveau.
Toutes les guêpes du coteau
L'ont célébré dans la lumière.

La Verge d'Or ! la Verge d'Or !
Quel papillon qui rêve et rôde
Ne recherche sa couleur chaude,
Ne la survole en son essor ?

Du matin rose au crépuscule
S'assimilant les feux du ciel,
Pour plaire aux yeux, pour être miel,
A pleine terre, elle pullule.

O Verge d'Or, prends les chemins,
Glisse ton or dans les clôtures,
Fais à nos prés fines guépures,
Jaunis l'abandon des ravins.

Le laboureur te fait la guerre,
Fléau de son sol nourricier;
Mais toi, tu nargues son acier;
Ton jaune rit de sa colère.

"Les nobles champs sont au bon Dieu,"
Lui dit ta grâce qu'il redoute.
Et ta fleur envahit sa route,
Lui fait des champs couleur de feu.

Moi, je chante où tu fourmilles.
Je songe, ô fleur, que tes jets blonds,
Malgré le faiseur de sillons,
N'en font pas moins rêver ses filles.

Albert FERLAND.

LA NOBLESSE CANADIENNE A-T-ELLE ÉMIGRÉ APRÈS LA CONQUÊTE ?

La noblesse canadienne, après la conquête, n'a pas émigré ainsi que l'ont prétendu nos premiers historiens. Cette classe distinguée et influente demeura dans la Nouvelle-France après le traité de paix. Les Dames Ursulines, dans leurs précieuses *Annales* ont été des premières à réfuter cette vieille légende à laquelle un trop grand nombre de nos contemporains ont jusqu'ici ajouté foi. De nos jours, grâce à des documents nouveaux, la lumière s'est faite sur cette époque de notre histoire et nous pouvons ajouter que les deux émigrations qui suivirent la conquête ne furent pas aussi considérables qu'on l'a cru tout d'abord.

Comme le dit l'annaliste des Ursulines les soldats morts au champ d'honneur ne peuvent être accusés d'avoir laissé le pays. De ce nombre sont: "le lieutenant de Jumonville, tué en 1754, le capitaine de Beaujeu en 1755, le troisième et dernier baron de Longueuil mort la même année, de Carqueville, de la Pérade, Hertel de Sainte-Thérèse, les capitaines de Saint-Pierre, Dandonneau du Sablé, de Longueuil, le chevalier François-Xavier de Saint-Ours, les Denis de la Ronde et des Méloises, chevaliers, morts en 1760... Qui s'avisera jamais de leur reprocher d'avoir laissé la patrie sans lui avoir légué de glorieux souvenirs". (1).

Parmi les familles qui restèrent au pays sont: la descendance des Aubert de la Chesnaye, de Mme de Grandmaison, de Martigny, de la Haye, Jolliet, Gauthier de Varennes, de Niverville, Godefroy de Tonnancour, de la Corne St-Luc, Chartier de Lotbinière, de Léry, Juchereau Duchesnay, de Beaujeu, de Saint-Ours (2) les de Bonne de Miselle, de Contrecœur.

"Le chevalier de Belestre, continue l'annaliste, ne quitta pas son pays. En 1775, où c'en était fait du Canada si l'ennemi eût pu s'assurer du poste frontière de Saint-Jean, il offrit ses services à Carleton, et il est beau de voir quel cortège de noblesse voulut marcher sous les ordres de ce vétéran, sans excepter même M. de Longueuil."

(1) Les *Annales des Ursulines*, Vol. VIIe., p. 138 et suivantes.

(2) Une branche de cette famille fondée par François-Xavier de Saint-Ours, émigra à la Martinique de bonne heure avant la conquête, attirée par M. de la Potherie et Mme de Mines de Quinson, qui vécurent tantôt dans cette île, tantôt à la Guadeloupe.

Les de Lotbinière, de Rouville, de Boucherville, de Saint-Ours, de la Corne, de Labrière, de Montigny, D'Eschambault, d'Ailleboust de la Madeleine, de Fleurimont, d'Ailleboust des Musseaux, Le Gardeur de Montesson, Chapt de la Corne de Saint-Luc, Duchesnay, de Rigauville, de Lorimier, de Tonnancour, de Salaberry... "Cette réunion de beaux noms n'indique pas une émigration excessive surtout quand on se rappelle qu'il y avait bien d'autres seigneurs à Québec qui n'allèrent pas à Saint-Jean. Les de Verchères paraissent s'être confondus dans la famille Boucher de Boucherville et cela bien avant la conquête. Les Denis de la Ronde, chevaliers de Saint-Louis, n'ont pas tous émigré, car aussi tard qu'en 1842, le petits-fils de l'ancien chevalier faisait une requête à la Législature canadienne demandant une indemnité de 500 Louis afin d'aller s'établir aux États-Unis avec ses dix enfants.

Les de Lauzon, de Longueuil, Baby se sont éteints au Canada. Les de Lanaudière, les Couillard de Beaumont, de Bellefeuille, d'Auteuil de la Gorgendière, de Montigny... restèrent au pays..."

Les Ursulines, qui se dévouent à la cause de l'éducation, pouvaient mieux que d'autres se rendre compte de la présence des familles nobles et influentes qui n'émigrèrent pas.

Des documents nouveaux éclaircissent encore l'histoire de cette époque déjà loin de nous. Les premiers rapports des gouverneurs anglais ne laissent plus de doute: les seigneurs et les bourgeois, qui formaient la classe influente et instruite, ne désertèrent pas la Nouvelle-France.

Murray disait en 1762: "Loin d'avoir le désir d'émigrer dans les colonies françaises, la plus grande crainte des habitants est qu'ils pourraient recevoir le destin des Acadiens et qu'ils seraient chassés de leur pays. Convaincu que ceci n'arrivera pas et que le libre exercice de leur religion leur sera accordé, une fois que le Canada sera cédé irrévocablement par la paix, le peuple deviendra fidèle et bon sujet de Sa Majesté (1)."

Burton, gouverneur des Trois-Rivières, à la fin d'une de ses correspondances, ajoutait: "Les habitants particulièrement les paysans, paraissent très satisfaits d'avoir changé de maîtres. Jouisant du libre exercice de leur religion, ils commencent à comprendre qu'ils ne sont plus des esclaves.

(1) Archives Canadiennes, l'Histoire constitutionnelle, p. 46.

“A ma connaissance personne n’a encore quitté ce gouvernement, et présentement, il n’y a pas lieu de craindre l’émigration de la population. La haute classe seule aura peut-être l’intention de quitter le pays, s’il reste sous le gouvernement de la Grande-Bretagne. Ceux qui appartiennent à cette classe préfèrent ne pas aborder ce sujet vu qu’ils entretiennent tacitement l’espoir que plus tard le pays retournera à ses maîtres d’autrefois”. (1).

Le témoignage de Gage, gouverneur de Montréal, est plus explicite encore: “A l’exception de ceux qui exerçaient des charges civiles et militaires sous le règne du monarque français personne n’a quitté ce gouvernement pour passer en France. Je ne crains pas non plus de voir aucune émigration se produire lors de la conclusion de la paix, car je suis persuadé que les habitants actuels resteront sous la domination anglaise. Je n’en connais pas qui se prépare à quitter ce gouvernement ou qui en ait manifesté l’intention; quelques femmes dont les maris sont en France se proposent d’aller les rejoindre à la conclusion de la paix si ceux-ci préfèrent ne pas revenir au Canada.”

Il est donc prouvé qu’à la cession du Canada, si l’on excepte les fonctionnaires des administrations civiles et militaires, leurs familles et quelques officiers canadiens, les membres de la noblesse et de la bourgeoisie demeurèrent au pays. La publication du traité de Paris fut suivie d’une nouvelle émigration; mais elle ne fut pas aussi considérable que Bibaud et Garneau semblent le croire. Le premier a écrit: “Cet événement occasionna l’émigration de mille à douze cents Français ou Canadiens. Cette diminution de la population avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d’exceptions près, où il y eût des talents développés et des connaissances acquises.” Garneau dit à son tour: “Les marchands, les hommes de lois, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables, qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des biens qui ont été jusqu’à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand et les corps religieux. Cette émigration ne s’étendit point aux campagnes où la population était attachée au sol.”

Garneau, en parlant de cette émigration, faisait remarquer qu’elle ne s’étendit pas aux campagnes. Bien que plusieurs familles

(1) Archives canadiennes, l’Histoire Constitutionnelle, p. 51.

nobles et seigneuriales fissent leur résidence à Montréal, elles possédaient toujours leurs domaines, et, comme la plupart avaient beaucoup d'enfants, en perdant quelques-uns de leurs membres, il resta de chacune d'elles assez de représentants pour continuer les nobles traditions du passé.

Beaucoup d'aventuriers, venus ici dans le seul but de faire fortune, figurent parmi les émigrants. La Nouvelle-France, en les perdant, ne fit pas une perte appréciable.

En 1767, Carleton, successeur de Murray, dans le but de mettre fin à l'ostracisme dont les nobles canadiens étaient frappés, fit un rapport de la noblesse canadienne, indiquant soigneusement l'âge, le rang, le domicile de ceux qui vivaient encore au pays. Comme ce document touche à un point important de notre histoire le voici en entier. Nous ajoutons à chacun d'eux le nom patronymique.

La noblesse canadienne du district de Montréal:

Capitaines: Pécaudy de Contrecoeur, 61 ans, demeure à Montréal, il a deux enfants: de Saint-Ours, 57 ans, demeure à Montréal, trois enfants; Picoté de Belestre, 50 ans; Le Gardeur de Montesson, 52 ans, Trois-Rivières; Hertel de Rouville, 58 ans, Chambly; Chartier de Lotbinière, 44 ans, Vaudreuil, deux enfants; de Lorimier, 61 ans, Lachine; Saint-Luc de la Corne, 53 ans, Montréal, trois enfants; d'Youville, 65 ans, Montréal, un enfant; d'Ailleboust des Musseaux, 60 ans, Saint-Louis (le Sault). Ceux que nous venons de nommer ont le grade de capitaine.

Lieutenants: Boucher de Niverville, 47 ans, Trois-Rivières, huit enfants; d'Ailleboust d'Argenteuil, 58 ans, Montréal; Céloron de Blainville, 36 ans, Montréal; de Joncaire de Chabert, 48 ans, (émigra peu après au Détroit). De Beaubassin, 50 ans, Montréal; de Saint-Blain, 47 ans, Montréal; Drouet de Richardville, 47 ans, deux enfants, Sorel; Godefroy de Normanville, 40 ans, Trois-Rivières, un enfant; Montizambert, 40 ans, Chambly, trois enfants; Sabrevois de Bleury, 40 ans, Chambly, deux enfants; Margane de la Valtrie, 25 ans, Terrebonne; de L'Érigée de la Plante, 55 ans, La Prairie; Danneau de Muy, 35 ans, Boucherville.

Cadets: Boucher de Grosbois, fils Boucherville; Hertel de Cournoyer, 45 ans, Trois-Rivières; Bailly de Messein, 50 ans, Varennes; Damours de Louvières, 50 ans; Lambert-Dumont, 45 ans, Trois-Rivières; d'Ailleboust des Musseaux, 25 ans, Montréal; d'Ailleboust de la Madeleine, Longue-Pointe; d'Ailleboust de

Périgny, 20 ans, Montréal; Benoit, 25 ans, Montréal; Dejordy de Villebon, 40 ans, île Ste-Thérèse; de L'Érigée Laplante, 35 ans, La-prairie; Fili de Kerrigou, 30 ans, Trois-Rivières; Boucher de Niver-ville, 48 ans, Chambly; Saint-Luc de la Corne, 18 ans, Terrebonne; Dandonneau du Sablé, 30 ans, Lanoraye; de Richardville, 65 ans, Sorel; de Richardville de la Colonne, 60 ans, île aux Castors; Godefroy de Tonnancour, 55 ans, Trois-Rivières; Maray de la Chau-vignerie, 36 ans, Montréal; d'Ailleboust de Cuissy, 71 ans, Montréal, deux enfants; Sabrevois de Bleury, 60 ans, Montréal, trois enfants; Fleury Deschambault, 57 ans, Montréal, six enfants; Boucher, 55 ans, Boucherville; de Montbrun, 50 ans, de Grosbois, 60 ans; Poulin de Courval, père, 60 ans, son fils 35 ans, Trois-Rivières; Gatineau, 48 ans, Sainte-Anne; les trois frères de Varennes, l'aîné ne dépassait pas douze ans, Varennes; de Lamirande, cinq ou six, Rivière du Loup; Messier de Saint-François; Martel de Brouage, de la Ches-naye; de Gannes de Falaise, Maskinongé; de la Mothe, 60 ans, Détroit; de Langlade, 35 ans, Michillimakinac; d'Ailleboust de Pé-rigny, 50 ans, Dagneau de Quindres, deux, l'un de 18 ans, l'autre de 10 ans, au Détroit.

Noblesse canadienne dans le district de Québec.

Capitaines: Tarieu de Lanaudière, 58 ans, Québec; Chausse-gros de Léry, 45 ans, quatre enfants, Québec; Aubert de Gaspé, 50 ans, Saint-Jean-Port-Joli, cinq enfants; Duchesnay, père 65 ans, Beauport, deux enfants.

Lieutenants: Duchesnay, fils, 27 ans, Québec; de Rigauville 49 ans, Québec; Levraux de Langis, 50 ans, Champlain; Chavigny de la Chevrotière (enseigne) 35 ans; Morel de la Durantaye, 27 ans, Berthier; Taschereau, l'aîné, 25 ans, Québec; cadet, 24 ans; de Sa-laberry, 15 ans; Gullon, père, natif de France, 55 ans; fils 24 ans, Québec; de la Cordonnère, 36 ans, Kamouraska; Damours de Plaine, 65 ans, Québec; de Boucherville, 64 ans, Québec; Fleury de la Gorgendière, 61 ans, Deschambault, deux enfants; Couillard de Beaumont, 31 ans, Beaumont; Couillard de Lespinay, 10 ans, la Pointe à La Caille, (son père, le seigneur Jean-Baptiste Couillard, fut tué en 1759, par un détachement d'Anglais, avec Joseph Couil-lard des Écores, ecclésiastique minoré, René Damours de Cour-beron, époux de Dame Louise-Angélique Couillard Després, sei-gneuresse du Fief St-Luc, Paul Coté, veuf de Geneviève Langlois). Amiot de Vincelotte, 55 ans, Cap St-Ignace, deux ou trois Damours de Plaine, de Louvières, de Courberon, St-Thomas; deux ou trois

Morel de la Durantaye; Couillard Després, 25 ans (sept ou huit tant à St-Thomas qu'à l'Islet Saint-Jean, Couillard Dupuis), Guillemin, juge de l'Amirauté, 51 ans, Québec; Cugnet, 48 ans, quatre enfants, Québec.

Cette liste se passe de commentaire. Parmi les soixante-dix-huit officiers, qui se trouvaient alors en France, d'après le même rapport de Carleton, plusieurs revinrent au pays.

Dans un mémoire du chevalier de Léry, il est fait mention de M. de la Valtrie, officier canadien, qui, après un séjour de quelques années en France, revint au pays et s'y établit. "Le 4 septembre 1765, écrit M. de Léry, je me trouvai chez le général Murray, lorsque M. de Valtrie, Canadien, arrivait de France à la demande de Monsieur son père Officier âgé de Quatre Vingt quatre ans qui L'avoit demandé pour le voir et Luy laisser son hérédité, ce général Reçu assés froidement ce jeune officier et dit que tout ceux qui venoient de France étoient autant despions que cette cour envoyais en Canada, je dit au général que les françois ne pouvoient pas être Suspecter de faire ce métier que j'espérois qu'il leur Rendrois plus de Justice par la suite que M. de la Valtrie s'établirait sans doute sur une seigneurie qu'avoit son père, (depuis le père est mort, le fils a laissé le service de France et a Espoussé une demoiselle canadienne et est bien établis..." (1).

Les lettres de Carleton à Lord Shelburne et à Lord Hillsborough, que nous donnons plus loin, et les pétitions des seigneurs canadiens au roi, montrent que la noblesse n'a pas quitté le pays en 1760.

Cent trente seigneurs, écrit le juge Baby, cent gentilshommes et bourgeois, cent vingt-cinq négociants marquants, vingt-cinq jurisconsultes et hommes de loi, dont plusieurs avaient appartenu au Conseil Supérieur, vingt-cinq à trente médecins-chirurgiens, des notaires presque en nombre égal, n'est-ce pas plus que suffisant pour faire face aux besoins politiques, intellectuels et autres de la population?... Ces quatre cents familles étaient suffisantes, assurément, pour soutenir ce petit peuple, le prémunir, le protéger contre cette espèce d'atrophie entrevue par nos premiers historiens. Oui, évidemment leur influence pour le bien-être de la population canadienne dans toutes les classes sociales, ne saurait être mise en doute et fit plus que contrebalancer les départs sans importance que nous avons indiqués. Dès les premiers moments cette influence se fit sentir et

(1) Archives Canadiennes.

elle a toujours continué d'être notre égide. Non, les seigneurs, la noblesse du pays, les hommes lettrés, le haut commerce n'ont jamais quitté le Canada à l'époque de la cession; et, de plus, eu égard au temps et aux événements, leurs descendants vivent encore au milieu de nous en grand nombre, ainsi qu'il est facile de le constater en jetant un coup d'œil sur le pays tout entier. D'ailleurs, quels motifs auraient pu pousser la noblesse et les classes cultivées à émigrer en France? En premier lieu devait venir, nul doute, le sentiment national; mais que n'avait donc pas fait le gouvernement français pour l'éteindre! Les Canadiens avaient mis tout en jeu pour conserver le Canada à la France; aucun sacrifice ne leur avait coûté en vue de cette noble fin; rien, absolument rien, ne les avait arrêtés. Leur sang le plus pur avait été répandu sur les champs de bataille; ils avaient volontairement tout abandonné pour venir en aide au trésor épuisé de la mère patrie; ils ne s'étaient rien réservé; et le jour néfaste qu'ils craignaient tant, mais prévu par la Cour, arriva dans toute sa laideur; et la France répudia sa dette."

L'émigration des fonctionnaires publics ne doit pas nous étonner: de gré ou de force ils devaient retourner en France pour recevoir les uns la récompense de leurs nobles actions, les autres le châtement mérité par leurs malversations. Plusieurs de ces derniers comme le dit Murray avaient fait des fortunes dans le commerce principalement dans l'Ouest. Beaucoup d'entre eux, établis au pays depuis quelques années, travaillaient surtout à leur avancement. A la cession du Canada à l'Angleterre ils eurent bientôt fait de traverser les mers ayant perdu l'espoir de voir leur fortune reflourir en Amérique.

Telle ne fut pas la conduite des seigneurs canadiens d'extraction noble ou plus modeste. Non! Les descendants des premiers colons canadiens, les dignes rejetons des officiers du régiment de Carignan comme ceux des autres régiments du reste, demeurèrent au Canada malgré la mauvaise fortune des armes françaises.

En défrichant leurs immenses domaines, en colonisant leurs terres, ils avaient jeté dans ce sol trempé de leurs sueurs et de leur sang des germes féconds de patriotisme et de foi. Trois ou quatre générations de leurs pères y dormaient de leur dernier sommeil n'était-ce pas assez pour les y attacher de toutes les fibres de leurs cœurs? S'ils opposèrent une résistance si longue et si opiniâtre à l'ennemi c'est qu'il était de leur devoir de défendre leur patrie en versant leur sang pour l'honneur du drapeau de la France. En se

battant à l'ombre de ce drapeau, ils luttèrent pour arracher aux mains des ennemis la Nouvelle-France leur vraie patrie. C'est pourquoi les premières émotions passées, l'émigration des fonctionnaires et des militaires français accomplie, les nobles canadiens demeurèrent au pays. Ils ne voulurent pas s'expatrier en retournant en France où ils ne leur restait que des parents éloignés.

A la liste de Carleton nous pourrions ajouter avec les noms suivants bien d'autres encore: ceux des Trottier de Beaubien, Bélanger, Bernier, Berthelot, Blais (co-seigneur de Montmagny) Le Comte-Dupré, Cuillierier, Dagneau de Muy, Le Moine de Martigny, d'Auteuil, Jared de Beauregard, de Bonne, de Chavigny, de la Chevrotière, de Couagne, de la Croix, de Lafontaine, de Lessard, Deneau d'Estimauville, Picard des Troismaisons, les Dion (Guyon) du Buisson, Dumontier, des Prés, . . . Dubeau, Duchesne, Le Sueur, Viger, Denis de la Ronde, Lefebvre de Bellefeuille, Martel de Brouage, Dunière, Charest, Fortin, Perrault, Marcoux, Blanchet, Chorel d'Orvilliers, Soupirant, Alliés . . .

Ils n'émigrèrent pas non plus ceux dont on retrouve les noms plusieurs années après la conquête dans les greffes des anciens notaires de nos villes et de nos campagnes; ceux encore dont le testament a été déposé dans nos archives et dont la sépulture a été enregistrée dans nos paroisses.

Au contrat de mariage de M. Charles-François Tardieu de Lanaudière, chevalier de Saint-Louis, veuf de Dame Geneviève Deschamps de Boishébert, et de Dlle Catherine Lemoine de Longueuil, fille du baron Charles Lemoine et de Dame Charlotte Legouais de Grais, assistaient les capitaines et chevaliers suivants: MM. Pierre Roch de Saint-Ours, d'Ailleboust de Céry, Pierre Le Gardeur de Repentigny, Luc de Chapt de la Corne de Saint-Luc, Jean-François Charly, sieur de Saint-Ange, Joseph Lemoine de Longueuil, Pierre Margane de la Valtrie, Dame Louise-Charlotte d'Ailleboust d'Argenteuil, Paul Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, et M. d'Ailleboust d'Argenteuil.

En 1781, ces derniers sont encore à Montréal et vendent leur seigneurie à M. Panet. Dlle Marie-Anne d'Ailleboust de Saint-Vilmé, de Beauport, de Québec, ratifie cette vente. Les Sabrevois de Bleury, les de Lorimier de Verneuil, Dlle Renée Maugras, Étienne de Meuron, Dlle Madeleine Damours de Clignanccourt, épouse de M. Jean-Baptiste Tétard de Montigny, dame Louise Prud'homme épouse de l'Honorable Joseph-Emmanuel Lemoine de Longueuil

Dame Louis-Antoine Mézière de Lépervanche, veuve de Joseph Gauthier de la Vérandrie, Dame Josephite de Couagne, René Hertel de Rouville et Charlotte Jarret de Verchères, son épouse, ont laissé leurs noms dans des transactions passées par le notaire Sanguinet . . .

Le 14 juillet 1782, au contrat de mariage d'Antoine Trottier de Beaubien, fils d'Étienne Trottier et de Dame Louise Damours de Plaine, et de Dlle Marie-Josephite, fille de Pierre Sore et de Dame Marie-Josephite Jolliet d'Anticosti, assistaient MM. François-Marie Picoté de Belestre, Dame Thomas de la Gorgendière, veuve de M. Dufy-Desaulniers, Joseph Fleury d'Eschambault, Dlle Charlotte Martel de Brouage, Dlle Claire Taschereau. Le 11 mai auparavant, avait été passé le contrat de mariage entre Messire Jean-Baptiste-Charles d'Estimauville et de Dlle Josephite Coureau Lacoste, en présence de M. Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, de Roch Deschaillons de St-Ours, de Charles de Saint-Ours, Aide-de-Camp du gouverneur Haldimand, Joseph-Dominique de Longueuil, Georges Le Comte Dupré, François-Marie Picoté de Belestre, Pierre Coureau La Coste, Jeanne Fonblanche, épouse de Jacques Hervieux, François Baby, écuyer, Conseiller du Roi, Pierre Guy, commissaire de la paix, Luc de la Corne, ancien capitaine, chevalier de St-Louis.

Il serait trop long de rapporter toutes les pièces qui mentionnent les noms des représentants de la noblesse de longues années après la conquête.

Parmi celles qui nous intéressent citons à la date du 8 juillet 1784:

Vente de plusieurs constituts par Dlle Louise-Catherine Robineau de Portneuf, fille du baron. Le testament de M. de Lacorne St-Luc, du 29 septembre 1784; en 1769 conventions entre Dlle Louise de Ramesay et Messire Louis de Niverville de Montizambert.

Le 17 juin 1794, Messire Louis-Hector Fournier, écuyer, sieur Duvivier et Dame François Roy Duvivier agissaient comme parrain et marraine de Julie Amable, fille de Guillaume Couillard Després et de Marie-Louise d'Ailleboust de la Magdeleine. M. Duvivier était ancien capitaine des troupes françaises.

Une de ses filles, Marie-Amable, épouse, à Montréal, André, fils d'André Brazeau et de Dame Thérèse Lambert-Dumont.

M. François-Marie Picoté de Bélestre, Conseiller législatif, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis, fut inhumé à Montréal,

le 2 avril 1793, à l'âge de soixante et dix-sept ans, en présence de MM. Jean-Baptiste Marchand, Joseph Robineau de Portneuf, Joseph Poulin de Courval, et M. de la Corne St-Luc.

Le 17 juillet 1793, encore à Montréal, avait lieu le mariage de M. Guillaume Joseph Meltcher, fils de Pierre-Paul Meltcher et de Dame Marie-Madeleine Moreau, de Ste-Gudule, de la ville de Bruxelles, en Brabant, à Dlle Marie-Anne-Angélique de Landrières, fille de feu Pierre de Landrières des Bordes, écuyer, et de Dame Catherine Dagneau de Quindres.

Le 1er mai 1795, le registre mentionne la sépulture de Michel Damours, écuyer, sieur de Louvières, décédé à soixante ans, ancien officier des troupes françaises.

Le 9 février 1795 au mariage de M. Hyppolyte Le Comte Dupré à Dlle Lizette Coureau de la Coste se rencontrent encore de nombreux représentants de la noblesse...

Parmi les descendants de cette génération dont nous avons trouvé ici et là l'acte de sépulture nommons en passant: le 16 décembre 1838, à Saint-Valier, celui d'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière co-seigneur de Saint-Valier, né en 1772.

Le 23 août 1838, celui de Louis Juchereau Duchesnay.

Boucherville, le 25 juin 1836, l'acte de sépulture de Charles Daneau de Muy, ancien capitaine de milice.

Un volume ne suffirait pas pour contenir les noms des nobles que nous avons rencontrés dans nos archives paroissiales.

Azarie Couillard-Després, Ptre.

Benjamin Sulte et Son Oeuvre

Nous attirons l'attention des lecteurs sur la Bibliographie que doit publier prochainement M. Malchelosse sous le titre "**Cinquante-Six ans de Vie Littéraire**" ou **Benjamin Sulte et son oeuvre**. L'importance de cette publication n'échappera à personne, quand on saura que M. Gérard Malchelosse y catalogue plus de 3000 titres d'articles, de brochures et de livres, et que souvent deux lignes de texte correspondent à de volumineux ouvrages. L'oeuvre de M. Sulte est une mine inépuisable de notes historiques et couvrirait au moins cent volumes in-8. Elle est disséminée dans plus de cent volumes et plaquettes déjà publiés et dans pas moins de collections de journaux du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada devront avoir sous la main, comme instrument de travail l'essai de bibliographie de M. Malchelosse, car il n'est pour ainsi dire pas de question historique canadienne que M. Sulte n'ait touché dans sa longue et prolifique carrière. Cette bibliographie classe M. Sulte au premier rang des polygraphes canadiens et son auteur mérite plus que des félicitations d'avoir suivi la trace de M. Sulte dans la frénésie de sa production littéraire.

PIERRE HERIBERT

1760 — 1763

A partir de 1760 jusqu'à 1763, depuis la prise de Montréal au traité de Paris qui décida du changement de leur sort, les Canadiens avaient appris du nouveau. D'abord épouvantés de subir le gouvernement d'une nation hostile et croyant en toute naïveté que le régime français était le meilleur du monde, ils furent surpris de voir que les Anglais comprenaient la chose publique d'une manière bien différente. Au lieu d'une aggravation de rigorisme, comme ils s'y attendaient, tout semblait aller à la bonne franquette et rien n'était dit pour gêner la marche de personne, si la personne se conduisait bien. Ils furent étonnés d'apprendre et un peu effrayés aussi, de ce que le pouvoir devenait abordable aux plaintes et ne refusait point de consulter les habitants, tandis que, autrefois, sous l'autorité absolue du monarque, chacun ne devait qu'obéir et se taire. Cette lueur de liberté politique annonçait une administration étrange, ou pour mieux dire incompréhensible. Aucune liberté politique n'ayant jamais existée dans la colonie, on n'en connaissait pas même le nom, encore moins le sens. L'énigme était posée devant un peuple qui ne possédait, pour le moment, nul moyen de le résoudre même à demi.

Le poète nous montre les Canadiens levant les bras au ciel et se désespérant, l'automne de 1760, à la vue des troupes françaises, des magistrats français, des fonctionnaires et des marchands qui s'embarquaient pour la France. Son imagination paraît être dans le juste. Après les catastrophes, la fin d'un règne, la séparation. Pris entre cette crise humiliante et un lendemain qui s'annonçait terrible et sans espoir croyait-on, les Canadiens devaient être accablés de sombres idées... mais je ne pense pas que la douleur ait pu durer au delà d'un mois ou deux.

Brusquement, on apprit de source officielle que les capitaines et les lieutenants de milice étaient nommés juges de paix pour remplacer les petits tribunaux disparus; des légistes canadiens devaient présider les hautes cours de justice; désormais, tous les paiements seraient faits en or et en argent, au lieu de monnaie de papier réduite à presque rien depuis longtemps; le commerce de détail serait libre, tout monopole étant aboli; on pourrait vendre en dehors du Canada les produits de l'agriculture, ce qui avait presque toujours été défendu auparavant... et autres nouveautés qui faisaient connaître l'ère nouvelle.

En très peu de temps les Canadiens se rassurèrent. Le clergé et les seigneurs (qui étaient tous Canadiens) raisonnant la situation avec les cultivateurs (les villes ne comptaient point) on en vint à se dire généralement: "Cela promet, ne nous tourmentons pas tant!".

Or, les années 1761-1762 confirmèrent les promesses de l'automne de 1760—il y eut commencement sérieux d'un état de chose satisfaisant. Cette "machine anglaise" comme on l'appelait, avait du bon. Le vainqueur n'exerçait aucune tyrannie; il ouvrait la porte à l'emploi des ressources de l'habitant—pourvu que cela dure...

Mais, si le traité dont on parlait rendait le Canada à la France!... Il faudrait rentrer sous le régime du bon plaisir...

Le traité fut connu ici au mois de mai 1763. Nous appartenions à l'empire britannique. Personne ne nous a dit comment cette décision fut reçue de la part des Canadiens. Avaient-ils déjà fait la comparaison entre l'ancien régime et celui qui s'offrait à eux? Très probablement. En ce cas, la comparaison ne pouvait être favorable au côté français—et alors que serait-il arrivé, dans la pensée des habitants, si l'administration française était revenue? Des cris de joie auraient-ils remplacé les marques de désolation que le poète croit voir en 1760? J'en doute. La perspective de subir derechef la dictée du monopole, l'embargo des grains, la disparition de l'argent monnoyé, l'inondation du papier-monnaie tout cela devait plaire médiocrement à notre monde. La cause du système anglais devait être gagnée en ce moment, ou peu s'en fallait.

Le lecteur comprend avec quelle précaution je touche ce point délicat. Je serais bien plus à l'aise si je pouvais m'appuyer sur des documents solides. Cependant, rappelons-nous que tout ce que nous savons des trois années dont il s'agit concourt à faire croire que les Canadiens entrèrent dans leur nouvelle vie sans témoigner trop de répugnance, et manifestant un calme parfait. Les historiens ont adopté cette manière de voir. Je tâche ici, d'expliquer pourquoi.

Soixante mille âmes répandues sur leurs terres, passaient d'un drapeau à un autre par la force des événements. D'après les idées françaises et de presque toute l'Europe, le peuple appartenait au souverain qui pouvait en disposer à sa guise, donc il n'y avait qu'à laisser faire. Mais, par exception, les Canadiens découvraient que, en vertu du changement, ils allaient politiquement s'appartenir à eux-mêmes. Grande rumeur!

Qu'est-ce que cela? On était loin des proclamations françaises d'autrefois qui disaient, en bref: "Repoussez les Anglais, car s'ils entrent chez vous, ils mettront le pays à feu et à sang, feront de vous des esclaves et vous arracheront vos biens."

La masse du peuple vivait à la campagne, ne désirant que la tranquillité et prenant goût aux paiements en espèces, à la liberté du commerce, à la vente assurée de ses produits, à la certitude que les guerres ne recommenceraient point. L'on n'avait connaissance des garnisons anglaises que par des voyages aux petites villes de Montréal, Québec. Les corvées étaient abolies. Le culte religieux n'était point troublé. Les officiers de justice et ceux de la partie civile parlaient français. Les lois restaient les mêmes. Les seigneurs, le clergé ne se plaignaient de rien. Avait-on sujet de s'attrister, de regretter un régime dont on comprenait enfin la déplorable façon d'agir? Quel déchirement de cœur pouvons-nous donc supposer chez ce peuple si rempli de bon sens qu'étaient les anciens Canadiens. Non! je n'accepte ni lamentations ni colère de leur part, pas plus que le découragement—et si je ne vais point jusqu'à supposer qu'ils se montrèrent joyeux de la transformation universelle c'est que je reconnais chez eux un sentiment de décence et de respect d'eux-mêmes qui les retint dans la mesure du raisonnable. Somme tout: la cause des Anglais était gagnée dans leur esprit.

Benjamin SULTE.

MONTS LAURENTIENS

A Madame C. J.

Monts de pourpre et d'azur, piliers où le soleil
Dépose le soir son manteau d'or et vermeil,
Je monte vers vous quand les affronts et l'outrage
Remplissent mon esprit d'amertume et d'orage.

Votre Zéphyr à l'eau de Jouvence pareil,
Berce mon âme en un mystérieux sommeil.
De l'ombre et des rayons le mobile mirage
Est comme un feu de rampe au milieu du ramage.

Sourd ainsi que vos fleurs aux humaines raisons,
Je n'entends que vos voix, je n'entends que vos sons;
Et j'écoute ravi l'accent de votre langue

Dont la mélodieuse et sublime harangue
Proclame à mon vouloir l'enviable destin:
Celui qu'on monte ainsi que votre haut chemin.

W. A. BAKER.

ACADIE ET ACADIENS*

II

Le 10 septembre, au milieu de supplications, de larmes, de soupirs et de gémissements se commença l'embarquement de cette cargaison humaine. Ce furent les jeunes garçons qui, les premiers se virent arracher à leurs mères pour être entassés sur de fragiles navires. Leurs pères devaient les suivre mais pour être placés dans une barque voisine.

C'est dans cette scène tragique que, se saisissant par leurs vêtements, les fiancés disaient adieu à leur bien-aimée, que les jeunes filles abandonnaient leurs familles et que époux et épouses se donnaient un dernier baiser.

C'est ainsi, la baïonnette aux talons, que furent conduits vers le rivage au delà de cinq mille Acadiens pour y être entassés dans les cales des petites barques américaines. Chacun d'eux comme l'Exilé, pouvait se demander :

“Où vont ces nuages que chasse la tempête ? elle me chasse comme eux, et qu'importe où ! L'exilé partout est seul.”

Pour combler leur malheur, ces proscrits voyaient disparaître à l'horizon leur beau village de Grand-Pré que les flammes finissaient de dévorer. La brise froide de l'automne disposait maintenant du sort de toute la nation acadienne. Quelque triste et quelque cruel que leur fût ce bannissement, comme les légendaires pêcheurs bretons, les Acadiens espéraient une dernière grâce du ciel : celle de mourrir en la terre bénie d'Acadie.

Hélas ! en parlant de mort il faut distinguer, car morts au bonheur de la terre, ils le sont déjà ; le cantique qu'ils chantaient au murmure des flots, nous le prouvent bien.

“Faux plaisirs, vains honneurs, biens frivoles,
Écoutez aujourd'hui nos adieux.
Trop longtemps vous fûtes nos idoles ;
Trop longtemps vous charmâtes nos yeux,
Loin de nous la futile espérance
De trouver en vous notre bonheur !
Avec vous, heureux en apparence,
Nous portions le chagrin dans le cœur”.

Après avoir été ballottés par la furie des vagues pendant des semaines, plusieurs membres de ces familles disloquées ont péri de

(*) Voir “Pays Laurentien,” juillet 1916, page 180, la première partie de ce travail.

froid de faim et de misère. D'autres ont mis fin à leur malheur en sombrant dans l'abîme. D'autres cependant, malgré leurs douleurs multiples ont survécu pour aborder sur des rives étrangères.

Si le grand nombre s'est soumis aux capitaines anglo-américains, certains vieux marins, capitaines de goélettes eux-mêmes, ont rendu inactifs plusieurs de leurs bourreaux, et ensuite ont fait voile, les uns vers la baie Française, les autres vers le Canada. M. L. U. Fontaine, d'origine acadienne, nous dit : "Un acadien du nom de Beaulieu, ancien capitaine de vaisseau, homme d'une force herculéenne assomma d'un vigoureux coup de poing l'insolent anglais. Ce fut le signe de la révolte. Au bout de quelques minutes, disent les héros de cette tragédie, tous les protestants étaient incapables de faire le moindre mal."

Ce fut sur les rives des colonies anglaises qu'abordèrent les vaisseaux chargés de "papistes exécrés" comme on les nommait dans ces régions.

Si l'embarquement à Grand-Pré fut tragique, le débarquement aux endroits où il se fit surpasse en scènes désolantes, tout ce que nous apprend l'histoire des peuples civilisés. Comme rien n'avait été préparé pour les recevoir, il fallait attendre les délibérations de la législature avant qu'un seul mît pied à terre. Pendant ce temps les Acadiens mourraient de faim et de misère dans le fond des cales.

D'après l'abbé Casgrain "Deux mille avaient dû être débarqués à Boston, trois cents à Philadelphie, deux mille au Maryland; mille en Virginie; cinq cents dans la Caroline du Nord: mille cent dans la Caroline du Sud et quatre cents en Georgie". chacun de ces états adressa de vives protestations à Lawrence. Quand la chambre du Massachusetts eut légiféré, l'on distribua ces "French Neutrals" partout dans la petite colonie, mais pour être serviteurs de messieurs les Anglais.

Voici un passage de M. le sénateur Poirier qui nous rappelle les litanies de la bonne mort: "Quand ils étaient à bout de force et de courage; quand leurs pieds meurtris ne pouvaient plus les porter; que le froid et l'hiver avaient glacé leurs membres amaigris, et le désespoir brisé les ressorts de leur âme, ces mères désespérées, ces orphelins, ces vieillards, ces hommes forts, vaincus par la faim et la douleur, tombaient d'inanition dans les granges et les hangars qu'on leur avait donnés pour refuges; quelquefois sur le sol gelé ou dans la neige, ils mourraient en invoquant la mère

des Douleurs, leur Patronne, et en bénissant Dieu crucifié. Aucune parole de malédiction ne sortit jamais de leur bouche."

Pendant ce temps, les Acadiens et les Canadiens continuaient les grandes luttes sur la frontière et comme les Américains n'étaient pas les vainqueurs, ils se vengeaient sur les Acadiens, leurs prisonniers. Après un certain temps, l'entrée des villes leur fut interdite par un acte de la législature dont le texte se terminait ainsi: "S'ils sont pris en dehors des limites à eux assignés, ils seront pour une première offense passibles d'emprisonnement; s'ils sont pris en faute une seconde fois, ils paieront une amende n'excédant pas dix shillings ou seront, hommes et femmes, fouettés publiquement jusqu'à dix coups de fouet chacun."

En Georgie, la charte ne permettait pas aux catholiques de s'y établir d'une manière permanente, mais, comme l'hiver était déjà commencé au moment où les Acadiens arrivèrent, on les cantonna dans la colonie pour la rude saison.

Pendant l'hiver, ils se construisirent des bateaux sur lesquels ils pourraient, au printemps, regagner le rives de l'Acadie. Après de longs jours d'efforts héroïques et d'une persévérance sans égale, les uns parvinrent à atteindre New-York, les autres le Massachusetts et d'autres enfin les côtes du fleuve Saint-Jean. Lawrence apprenant le retour de ces infortunés leur fit reprendre le chemin de l'exil.

En Louisiane, les uns, arrivèrent après de longues pérégrinations à travers les différents États; d'autres vinrent directement de la Nouvelle Écosse (7) d'où ils s'étaient vus chassés une deuxième fois; un grand nombre de ces malheureux y ont établi leurs demeures et fondé des villages considérables, auxquels ils ont donné les noms bien aimés des hameaux de la patrie perdue. Tels: Saint-Jacques, l'Assomption etc., Un descendant de ces réfugiés acadiens, M. Alexandre Mouton, est devenu membre du Sénat de Washington et plus tard gouverneur de la Louisiane.

M. l'abbé Casgrain, dont le nom devrait être écrit en lettre d'or dans tous les foyers acadiens, a visité lui-même ces familles louisianaises, avant d'écrire son "Pèlerinage au Pays d'Évangeline," et il nous dit dans son chef-d'œuvre couronné par l'Académie Française: "Je les ai trouvés (les familles) les mêmes aux Attakapas qu'au bord du Mississipi. L'habitant actuel de Péticoudiac et de la baie Sainte-Marie reconnaîtrait son accent et ses coutumes.

Au village de Thibodeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipodi arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette comme au temps de Port Royal et de la Grand-Pré. La robe noire du prêtre se rendant à la sacristie pour chanter l'office divin, rappelait les missionnaires de Pigiquit, de Beauséjour, ou du Cap de Sable'. C'est dire qu'aujourd'hui les Acadiens de la Louisiane gardent encore vivace le souvenir des aïeux et des coutumes ancestrales.

Pendant mes recherches dans les différentes œuvres qui ont été écrites sur les Acadiens, j'ai tombé sur un fascicule contenant un extrait des "Memoirs of the Historical Society of Pennsylvania" intitulé: French Neutrals in Pennsylvania, par William Reed. Je pensais avoir fait une trouvaille, mais en ouvrant Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline au chapitre traitant des Acadiens en Pennsylvanie, j'ai bientôt vu que ce travail historique n'avait pas échappé à l'œil scrutateur de l'abbé Casgrain.

Toutefois la satisfaction personnelle est plus grande et plus complète quand on peut se rendre aux sources mêmes, et toujours la vérité historique exige des preuves évidentes des avancés sur l'histoire, qu'elle qu'elle soit. Il semble cependant que lorsqu'il s'agit du témoignage de l'abbé Casgrain la vérité historique est par là même établie.

Dans une préface d'une édition d'Évangéline, publiée à Londres en 1853 l'annotateur disait que quand les Acadiens au nombre d'un mille, furent arrivés à Philadelphie, le gouvernement de la colonie ne voulant pas se charger de leur maintien, proposa de les vendre comme esclaves, mais que les réfugiés indignés protestèrent énergiquement alléguant qu'ils étaient prisonniers de guerre.

A la lecture de ces assertions signalées depuis par Casgrain et bien d'autres écrivains, et qui sont de nature à faire rougir toute personne de la Pensylvanie, M. W. Reed a voulu disculper ses compatriotes en invoquant les croyances supertitieuses des Puritains fanatiques d'alors. Si dans son plaidoyer l'auteur ne réussit pas à établir la fausseté de ces accusations, il nous fait connaître, à notre avantage, l'étroitesse d'esprit de ces protestants bornés et la grandeur d'âme des réfugiés acadiens. Pour les habitants de Philadelphie, Papiste et Sauvage étaient synonymes. En parlant des Sauvages, l'auteur déjà mentionné nous dit que l'on redoutait plus la férocité des Sauvages que celle de n'importe qu'elle bête fauve;

la conclusion logique à tirer n'est-elle pas que les Acadiens considérés sur un même pied que les Indiens, devaient être, comme ils l'ont été, traités en bêtes de somme.

Pourtant après les combats entre Français et Anglais à Washington en 1756, on trouvait sur les soldats tombés les instructions de cette nature :

“Le Sieur Donville employera tous ses talents et tout son crédit à empêcher les Sauvages d’user d’aucune cruauté sur ceux qui tomberont entre leurs mains”.

Nous avons déjà lu quelques requêtes des Acadiens demandant justice au nom de l’humanité. Il serait intéressant de lire celle que Jean-Baptiste Galerne présenta à l’Assemblée de la Pensylvanie en 1756. Quelque suppliante et pathétique que nous semble cette pièce, le gouvernement provincial n’y prêta aucune attention. Ici, comme à Boston, la maladie vint éclater et éclaircir les rangs des exilés. Dans une des requêtes adressées à l’Assemblée il est triste de lire que “des familles avaient été plusieurs semaines de suite sans voir ni pain, ni viande, et qu’un certain nombre d’entre eux avait été forcés de piller et de voler dans les rues de la ville pour ne pas mourir de faim”. Les autorités voyant mourir les plus âgés voulurent s’emparer des enfants pour, disaient-ils, leur apprendre à gagner leur vie. Voici ce qu’en dit l’abbé Casgrain.

“De toutes les mesures prises à l’égard des Acadiens, cet acte de rigueur fut celui qui leur parut le plus odieux et qui souleva leurs plus énergiques protestations. Aussi les remontrances qu’ils adressèrent à cette occasion sont-elles ce qu’on trouve de mieux élaboré et de plus pressant dans toutes leurs requêtes. Cette requête se terminait comme toutes les précédentes, par une prière où ils demandaient la délivrance de leur captivité, prière qui, hélas! ne devait être entendue que par l’Ange de la Mort.”

Pendant une douzaine d’années les Acadiens ont ainsi souffert des traitements inhumains conçus par un fanatisme effréné. C’est sur la rue des Pins—que ne fût-ce l’Avenue des Pins de Montréal!—que petit à petit ces descendants français quittaient cette terre de malheur pour aller recevoir la récompense des justes.

La dernière fois qu’il en est question dans les Archives de la Pensylvanie ce n’est pas dans le récit d’un acte de générosité envers eux; c’est dans le rapport de l’Assemblée de 1766, où nous lisons la requête d’un entrepreneur-charpentier réclamant de la législature le juste prix pour la fabrication d’une quinzaine de cer-

cueils qui avaient reçu les restes de ces infortunés. C'est dans le petit cimetière de Potter's Field qu'ils dorment leur dernier sommeil. En remplacement des petites croix de bois qui ont indiqué longtemps ces poussières humaines, on eût pu inscrire sur un monument l'épithaphe du poète anglais :

"I asked for bread and I received a stone".

Si ces "enfants de la douleur" comme les appelle Rameau de Saint-Père, furent maltraités en la Caroline du Sud, ils le furent davantage en la Caroline du Nord. Après les avoir dépouillés des passeports qu'ils avaient obtenus d'autres États, les autorités locales les firent emprisonner.

En Virginie, on refusa de recevoir les proscrits qui voulurent y aborder; quinze cents furent transportés en Angleterre, où ils durent subir pendant six ou sept ans les traitements plus ou moins sympathiques que l'on donnait en ces temps aux prisonniers de guerre. A ce nombre vint s'y joindre quelques familles de différentes parties des États déjà mentionnés.

Ce fut en 1762 que sonna pour eux l'heure de la délivrance quand le duc de Nivernais envoya son secrétaire M. de la Rochette, pour faire transporter en France ces confesseurs de la foi. Un mémoire de ce dernier nous fait connaître leur état à ce moment.

"..... Les larmes succédèrent à ces premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sanglotter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent; ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir."

Malgré l'instance de M. de la Rochette auprès d'eux, plusieurs Acadiens ne voulurent pas croire à de telles promesses de délivrance et préférèrent rester dans les villes anglaises. Voici les quelques motifs qu'en donne ce mémoire :

"1° Leurs frères qui furent transportés en France au commencement de la guerre y restèrent plusieurs mois, sans recevoir aucun secours, et ils craignaient d'éprouver le même sort en arrivant dans le royaume.

2° Ils se flattent toujours de retourner en Acadie et d'y jouir du libre exercice de leur religion, sous la protection du roi. Ceux mêmes qui sont en France, à Boulogne, à Saint-Malo et à

Rochefort, persistent dans cette opinion, et l'ont même écrit aux Acadiens en Angleterre.

3° Ils craignent que le roi n'abandonne leurs frères dispersés dans les Colonies anglaises de l'Amérique; et ceux là forment le plus grand nombre, étant plus de dix mille qui meurent de faim".

(Archives des affaires étrangères à Paris, cité par Casgrain).

Le principal avocat des Acadiens auprès du roi de France fut le vénérable abbé Le Loutre. Du fond de sa prison dans l'île de Jersey où il fut détenu pendant huit ans, ce missionnaire ne cessait de demander justice au souverain français pour un peuple innocent. Aussitôt qu'il eut obtenu sa liberté il redoubla ses efforts d'autant et sacrifia le reste de sa vie à établir les Acadiens "dans le Poitou, dans le Berry et à Belle-Ile-en-mer" payant en partie lui-même les dépenses de ce rapatriement.

(à suivre)

Dr Ed. D. AUCOIN.

MYSTIFICATION

Deux Canadiens qui déjeunaient ensemble, dans un restaurant de Paris, s'entretenaient naturellement en français, mais pour causer une surprise aux habitués du restaurant qui pouvaient les entendre, ils entremêlaient la conversation de bouts de phrases dits dans une autre langue comme on fait lorsque l'on veut éviter d'être compris de l'entourage.

—Ainsi, Philippe disait:—Pourquoi ne s'est-il pas expliqué avec nous ?

—Alfred répondait:—Cacouna restigouche. C'est là son motif.

—Philippe reprenait:—Kikendache cataracoui yamaska.

Les deux amis avaient l'air de se comprendre, ce qui excitait la curiosité des personnes qui les entendaient. Comment ne pas écouter de pareilles choses!

—J'eusse préféré lui donner carte blanche.

—Oka! Caughnawaga shawinigan!

—Puisqu'il en est ainsi, tu as bien fait.

—Buctouche! C'est ce que je pensais.

—Ne parlons pas sauvage. Il y a des gens qui nous observent.

Et la conversation tomba. Mais qui ouvraient des yeux et des oreilles, —c'était le groupe des habitués du restaurant.

Charles AMEAU.

NOS CADETS ZOUAVES



**Compagnie des Cadets Zouaves, paroisse Saint-Vincent de Paul,
de Montréal, (1914).**

Cet intéressant corps de jeunes zouaves a été fondé sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste, section Champlain, par M. Jos. Lamoureux, employé civil et mutualiste bien connu, alors président de cette société. Pendant deux ans M. Lamoureux se dévoua pour cette compagnie et il dût être fier du premier résultat obtenu, grâce à son travail.

En 1911, M. Lamoureux passa le commandement des cadets zouaves à M. Hubert Archambault, lieutenant des zouaves pontificaux canadiens, de la paroisse Saint-Pierre, à Montréal, (2ème Cie. 2ème Bat.), qui, depuis ce temps, déploie pour le petit régiment un zèle infatigable et un dévouement à toute épreuve. Il ne compte ni son temps, ni ses fatigues, ni même ses déboursés pour faire de ces cadets une compagnie vraiment digne de marcher sur les pas de leurs devanciers, les Zouaves Pontificaux. Aussi dans maintes circonstances ces cadets sont invités à figurer ou à prêter leur concours, ce qu'ils font toujours avec grâce. Leur commandant a donc droit d'être satisfait des succès qu'ils ont toujours remportés par leur bonne tenue et leur allure vraiment militaire.

Il serait désirable, ce nous semble, que le nombre de ces jeunes pieux s'augmente parmi nous. Pourquoi chaque paroisse n'aurait-elle pas un petit corps analogue pour, aux jours de grandes fêtes religieuses ou nationales, les faire parader dans nos rues, division par division, sous le commandement de leur chef respectif? Quel espoir pour l'avenir! Quel honneur que de porter la livrée du Pape et d'avoir pour devise: "Aime Dieu et va ton chemin".

Gérard MALCHELOSSE.

W.-A. BAKER, C.R.



W.-A. BAKER, C.R.

Avocat, musicien, conférencier, journaliste, dramaturge, poète, psychologue, tel est le bilan littéraire, joliment varié, de M. Baker.

A considérer cet homme jovial et affable, prévenant et tout ainsi dans l'intimité, qu'est M. Baker, avec une politesse exquise, des façons dégagées qui dénotent le parfait savoir-vivre, on ne se douterait pas que l'on a devant soi un penseur sérieux, un philosophe profond. C'est pourtant le cas, et qu'on ne s'en étonne pas; M. Baker est fait pour l'étude solitaire et désintéressée, et avec un plaisir délicieux il demeure de longues heures en contact avec les maîtres de la pensée philosophique. Je ne crois

pas trop avancer mon appréciation en affirmant que M. Baker est un des rares Canadiens-français qui se soient livrés aux études psychologiques avec tant d'amour. Aucun classique, soit ancien, soit moderne, ne lui est étranger. De toutes ses lectures, Goëthe, Pascal et Emerson semblent l'avoir le plus influencé. En effet, ses doctrines sont généralement un mélange des doctrines des trois. On ne peut pas en une simple formule définir les idées de M. Baker, parce qu'il semble concentrer toutes les diversités de penser, de croire, de pratiquer, qui sont départies à l'humanité. La tâche serait véritablement ardue et dépasse le cercle, d'ailleurs, de mes connaissances.

M. William Athanase Baker est né à Beauharnois le 21 juin 1870; il est fils du lieutenant-colonel L. R. Baker et de dame Flavie Branchaud. Le jeune Baker commença ses études classiques au collège de Joliette pour les terminer au collège Sainte-Marie, chez les Jésuites; puis il étudia le droit à l'Université Laval, à Montréal. Admis au barreau en 1895, et reçu au Conseil du Roi en 1912, il fut l'associé de l'Hon. F. D. Monk jusqu'en 1906, puis de M. F. S. MacLennan, maintenant juge, jusqu'en 1912; depuis ce temps il pratique seul.

Notre bienveillant collaborateur fit ses débuts littéraires à "La Presse", puis il collabora par la suite à la "Revue Légale", lors de sa fondation, plus tard au "Terroir", à "L'Annuaire Théâtral", etc., etc. Ses essais ne pouvaient passer sans attirer sur lui l'attention du public intellectuel. Aussi fut-il admis à l'École Littéraire de Montréal en 1909, sous le parrainage de M. Germain Beaulieu qui lui rendit justice en lui facilitant l'accès de ce cénacle académique.

M. Baker, dramaturge, est auteur de quelques petites pièces théâtrales, entr'autres "**Place à l'Amour**" qui fut représentée pour la première fois au théâtre National-Français, de Montréal, en 1903, et qui obtint un réel succès, puisqu'elle lui valut le troisième prix du concours à ce théâtre. Cette petite comédie, d'une charmante simplicité, a été suivie de "**Une Partie de 500**" (1913), pièce spirituelle sans effort, mais aussi légèrement malicieuse, égratignant plus volontiers les mœurs que les hommes mêmes.

Dans "**Proses et Pensées**" (1911) M. Baker fait revivre la figure des grands penseurs et philosophes et, nourri de l'étude approfondie de leurs œuvres, il stéréotype le caractère et les pensées de ces génies, et en souligne les erreurs et les ombres. Ce volume est en partie le texte de deux conférences données d'abord devant l'Union catholique.

L'auteur a aussi noté dans "cet essai critique la tendance générale de la pensée des grands écrivains. Il les a montrés illuminant par les clartés de leur psychologie souveraine le vide et le néant où l'humanité se meut. C'est une thèse, il est vrai, mais combien elle est instructive. M. Baker recherche ce que le Pascal de la vieille école aurait pu devenir en face de la Pensée Moderne. Dans cette hypothèse, la figure d'un autre penseur se présente devant lui, et il met Taine en face de Pascal. Suivant cette méthode de comparaison, on comprend pourquoi leur philosophie diffère si essentiellement; celle de Pascal n'adopte aucun système défini; elle vit dans ses rêves et dans ce mysticisme qui dédaigne les formules suivies, mais elle conserve la vision sublime tout de même de certaines réalités de l'esprit et de l'histoire bien faite pour découvrir la vérité pleine et entière. Dans Taine la tendance de sa philosophie est d'atteindre et de comprendre l'homme tout entier avec les données vigoureuses de la science." ("La Patrie," 27 fév. 1911). Cette dissertation en apparence si aride revêt sous la plume de l'écrivain un attrait tout particulier, tant à cause de

l'originalité du sujet, que de la pureté littéraire. Elle décèle un esprit habitué à penser, un érudit épris de philosophie.

Cet aperçu synthétique a été combattu par un journaliste de cette ville, parce que, suivant lui, M. Baker semblait s'être plutôt inspiré d'auteurs français que d'avoir lui-même écrit l'étude en question. Cependant, plus tard, il dut reconnaître son erreur. M. Baker, malgré cette attaque, a donc droit à l'entière paternité de "**Proses et Pensées**".

Rhétoricien distingué, écrivain sobre, au langage souple, imagé, plein de couleur, probablement à cause de cela il connut des adversaires; nous ne lui connaissons pas d'ennemis.

M. Baker, poète, publia, en 1915, "**Rêveries**", jolie plaquette ayant pour sous-titre "Poésies et Sonnets". Je sais que tous ces poèmes ne sont pas des chef-d'oeuvres, mais ils sont d'une belle et haute inspiration et nous ne pouvons que féliciter l'auteur pour ses efforts. M. Baker a actuellement en mains une autre plaquette de vers qu'il offrira sous peu au public, dans la "Collection Laurentienne".

Une poésie inédite "**Ode à Reims**" (1916) a eu l'honneur d'être mise en musique par M. l'abbé J. O. Lagacé.

L'oeuvre de M. Baker est sérieuse, mais elle n'est pas locale. Espérons qu'il appliquera quelquefois aux problèmes laurentiens son esprit observateur et philosophique, et que sa muse saura, elle aussi, s'inspirer à une source plus franchement régionale. Ceux qui savent exprimer en une langue vraiment française les questions qui intéressent l'esprit humain, n'en ont pas moins notre admiration. Le "régionalisme", n'est qu'une variété de l'art. Nous comprenons que tous les courreurs ne peuvent suivre la même piste, ni tous courir à Olympé.

Gérard Malchelosse.

(juillet 1916)

Le prochain numéro du "**Pays Laurentien**" contiendra entre autres choses:

Les arpents de neige, par B. Sulte.

La noblesse canadienne après la conquête, par l'abbé Azarie Couillard-Després.

Un manuscrit curieux, par Blondel.

Croquis jérômiens, propos de vacances, par Frère Marie-Victorin.

En pays laurentien, croquis saguenayens, par Jérôme Coignard, etc., etc.

SOUVENIRS FALLRIVERAINS L'OFFENSIVE IMPLACABLE ET L'ÉTERNELLE DEFENSIVE—EN PLEINE TOURMENTE

En 1884, s'éteignait à Fall River, Mass., le regretté curé Bédard, depuis dix ans pasteur de la paroisse exclusivement canadienne française de Notre-Dame de Lourdes. Ardent patriote, il avait su, par ses exemples et ses exhortations, entretenir vivaces chez ses dévoués paroissiens les saines traditions du pays natal. Il laissait une paroisse prospère, parfaitement organisée au triple point de vue national, social et religieux.

Aux profonds regrets causés par la mort de ce guide sûr, dont le dévouement s'était si fréquemment et si clairement manifesté, vint bientôt s'ajouter, chez ces braves gens inopinément devenus orphelins spirituels, la crainte bien fondée de se voir déposséder de ce qu'ils avaient conquis après dix ans d'épargnes et de généreux efforts.

Un prêtre irlandais, le Rev. père McGee, venait d'être nommé pour remplacer le regretté curé Bédard. Sa connaissance du français était insuffisante, mais ce qui lui manquait surtout, c'était la faculté de comprendre les légitimes aspirations de nos compatriotes confiés à sa charge. Pour lui, comme pour un grand nombre de Celtes, de Pictes, de Scandinaves et de Saxons anglicisés, il ne pouvait y avoir qu'un seul type d'humanité acceptable: le type irrémédiablement et exclusivement anglophone.

Évidemment, le Père Éternel a eu tort lorsqu'il s'est avisé de mettre un peu de diversité dans l'unité de la race humaine.

Dieu s'est mépris. Plus je contemple
Ces "Canucks ainsi faits", plus il semble à "Brisco"
Que l'on a fait un **quiproquo**.

Je demande humblement pardon aux mânes du bon Lafontaine si je me permets de démarquer les vers du grand fabuliste, mais **Brisco** fait bien pour la rime et c'était le nom du curé irlandais qui avait précédemment, en 1878, hérité de la paroisse de Ste-Anne, la première paroisse franco-canadienne, fondée à Fall River en 1869.

Ce dernier fait n'avait rien de rassurant pour les paroissiens de Notre-Dame. Ils s'adressèrent donc à Mgr Hendricken afin d'obtenir un curé capable de les comprendre. J'emprunte ce qui

suit à l'excellent ouvrage de M. Alexandre Bélisle, de Worcester, "Histoire de la Presse Franco-Américaine":

"En ce temps-là l'épiscopat irlandais de la Nouvelle-Angleterre s'obstinait à croire à la disparition prochaine de nos compatriotes comme groupe distinct, et il caressait l'espoir de voir bientôt la langue française éliminée pour toujours de leur milieu. Il donnait pour prétexte que la diversité des langues nuisait à la bonne administration et au prestige de l'Eglise aux Etats-Unis.

Pour toute réponse à sa demande, la délégation de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes reçut les paroles suivantes de S. G. Mgr Hendricken: "Pourquoi voulez-vous un prêtre franco-américain? Dans 10 ans, tout le monde parlera l'anglais dans vos églises." On lui fit remarquer que l'Eglise n'avait pas été instituée pour trancher les questions philologiques et ethnographiques; que le miracle des langues avait été fait pour les desservants et non pas pour les desservis; que le français était pour les nôtres une sauvegarde de la foi, et indispensable dans le moment pour le salut des âmes. L'évêque ne voulut rien comprendre. La cause fut alors portée à Rome. On sait que finalement, en 1886, nos compatriotes obtinrent ce qu'ils demandaient.

"Ce fut M. Dubuque qui prépara tous les documents, plaidoyers, &c., de cette cause célèbre. Il fut aussi le principal orateur des réunions populaires qui se tenaient dans la paroisse de Notre-Dame, deux ou trois fois par semaine. Ces réunions avaient lieu à la salle Saint-Jean-Baptiste.

"C'est ainsi que pendant deux ans, M. Dubuque réussit à empêcher plus de 5000 Franco-américains de fréquenter leur église irlandaise." Allez aux autres églises, disait-il, mais pas à "celle-là."

J'étais alors traducteur des Débats, à Ottawa, mais je continuais à faire du journalisme en dehors des sessions. On m'avait écrit pour m'offrir la rédaction de l'"Indépendant" de Fall River. J'ai rédigé ce journal entre la session de 1885 et celle de 1886.

A mon arrivée, la lutte battait son plein. Notre-Dame était en grève et le curé McGee se trouvait à la tête d'une paroisse sans paroissiens. On en avait appelé à Rome. Le délégué choisi par les paroissiens devait bientôt partir pour la Ville Eternelle. C'était M. N. Martineau, créé plus tard Chevalier du Saint-Sépulchre.

Le principal orateur, parmi les laïques qui **desservaient** alors les paroissiens de Notre-Dame aux réunions de la Salle Saint-

Jean-Baptiste, était, naturellement, M. Dubuque, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure du Massachusetts. Dans l'exercice de son ministère, il était aidé par de nombreux et éloquents vicaires au nombre desquels il convient de citer les docteurs de Grandpré, Beudet, Collette, MM. Martineau, Antoine Houde, Victor Geof-frion, plus tard député fédéral du comté de Verchères, Janson, Péloquin, plus tard député à la Législature du Massachusetts. J'en oublie quelques-uns. Il y a déjà 31 ans de cela, ce qui ne me rajeunit pas. Plusieurs de ces hardis lutteurs sont partis pour un monde où nul ne leur reprochera d'avoir fait leur prière en français.

La salle Saint-Jean-Baptiste n'aurait pu contenir toute la foule. Les soirs de réunion, il y avait deux séances; l'une pour les dames, de 7 à 9 heures, et l'autre pour les hommes, à partir de 9 heures. Les prêtres franco-canadiens avaient nécessairement du s'abstenir de prendre part au mouvement. La discipline ecclésiastique s'y opposait, mais je n'ai pas besoin de dire que nous avions toutes leurs sympathies.

La lutte n'était pas tout-à-fait terminée lorsque mes devoirs officiels m'ont rappelé à Ottawa en 1886. C'est toujours avec le plus vif plaisir que je me rappelle cette période d'activité journalistique et quelque peu oratoire. J'ai contracté là des amitiés qu'un tiers de siècle n'a nullement affaiblies.

M. Dubuque était alors mon collaborateur assidu à l'“**In-dépendant**”. C'est grâce à son influence et à son infatigable énergie, si j'ai pu fonder à Fall River la Ligue des Patriotes, devenue depuis, tout en restant société patriotique, une prospère association de Secours Mutuels. A ce propos, voici ce que je trouve dans l'Histoire de la Presse Franco-Américaine :

“La Ligue des Patriotes, la belle et grande société nationale de Fall River, est l'œuvre de M. Rémi Tremblay. La ligue des Patriotes, fondée par M. Tremblay à la fin de décembre 1885, célébrait avec éclat, le lendemain de Noël 1910, le 25ième anniversaire de sa fondation. M. Tremblay, qui était venu spécialement d'Ottawa, était l'un des hôtes d'honneur à cette belle fête, ainsi que son plus ardent coopérateur Mtre Hugo-A. Dubuque.”

La ligue des Patriotes était à son origine une association de défense nationale. Au Canada, la francophobie orangiste n'était pas encore assouvie par le meurtre de Régina. Elle demandait encore du sang français. Aux États-Unis, l'A.P.A., le P.P.A et autres “**Protestant Protective Associations**”, rachitiques re-

jetons du monstre vomi par l'Ulster, s'efforçaient en vain de galvaniser la vieille momie du **Knownothingism**. Tout cela coïncidait avec les systématiques empiètements des persécutés de l'Irlande devenus persécuteurs de nos compatriotes, émigrés comme eux sur cette terre de liberté.

Les orangistes du Canada déclaraient ouvertement dans les journaux à leur dévotion qu'ils se préparaient à reconquérir la province de Québec, afin de punir les nôtres d'avoir désapprouvé le meurtre de Riel, comme si de pareils fantoches avaient jamais conquis autre chose que le mépris des amis de l'ordre. La Ligue des Patriotes a été fondée afin de résister à cette outrageante menace que rien n'avait provoquée.

Les adhésions se firent nombreuses. On ouvrit un gymnase et une salle d'armes. L'enthousiasme, fréquemment réchauffé par des discours patriotiques, s'est si bien maintenu que la Ligue est restée puissante. Lors de mon dernier séjour à Fall River (1893-1894), elle avait une belle compagnie militaire et comptait 1,000 membres. En 1885, lors de sa fondation, j'écrivais le chant patriotique "Restons Français", mis en musique par l'une de nos gloires artistiques, le regretté Callixa Lavallée. Depuis lors, chacune des séances de la Ligue est ouverte par le chant des deux premières strophes. Les deux dernières strophes se chantent à la clôture de chaque séance. Voici les paroles du chant de la Ligue des Patriotes :

RESTONS FRANÇAIS

Le ciel est noir, l'orage s'amoncelle
Et la discorde allume ses brandons;
Pour étayer un pouvoir qui chancelle,
Le fanatisme arme ses mirmidons.
Assouvissez la rage des sectaires,
Frappez, frappez, plats valets des bourreaux.
Un peuple entier maudit vos caudataires,
Et vos gibets font surgir des héros.
Quand l'opresseur veut nous forger des chaînes,
De son courroux méprisons les accès
Et, fiers du sang qui coule dans nos veines
Restons Français. (bis)

Restons Français! tenons tête à l'orage;
Consolidons l'œuvre de nos aïeux
En burinant une nouvelle page
Au livre d'or d'un passé glorieux.
Aux préjugés opposant une digue,

Notre jeunesse, espoir du lendemain,
De la défense organise la ligue:
Malheur à qui sur nous porte la main !
Quand l'oppresseur, &c.

Groupés autour du drapeau tricolore,
Francs Canadiens, préparons l'avenir.
L'horrible affront que notre orgueil dévore
Grave en nos cœurs un cruel souvenir.
Serrons nos rangs: notre mère la France
Pour la revanche aguerrit ses soldats;
Elle nous offre un rayon d'espérance
Et ses ligueurs nous ont ouvert leurs bras
Quand l'oppresseur, &c.

Nous t'acclamons, Ligue des Patriotes,
Aux champs d'honneur nous suivrons nos aînés.
Les Canadiens ne sont pas des îlotes;
Nul ne saurait les tenir enchaînés.
Forts de nos droits, laissant l'intolérance
S'empoisonner du suc de ses ferments,
Nous resterons Français par la vaillance,
Français de cœur, Français de sentiments.
Quand l'oppresseur, &c.

Plus ça change, plus c'est la même chose. Les orangistes d'alors étaient des **enragistes**. Ceux d'aujourd'hui le sont encore. Alors ils voulaient **reconquérir** la province de Québec parce qu'eux-mêmes, les orangistes, avaient fait pendre Riel dans l'espoir de la provoquer. Aujourd'hui, ils veulent la reconquérir par ce qu'il y a là des gens qui persistent à parler français et parce que le nombre des enrôlés de race française, d'après les rapports mensongers des fougueux patriotes qui se gardent bien de s'enrôler eux-mêmes, n'est pas aussi considérable qu'il devrait l'être.

A une réunion des orangistes tenue hier dans une partie d'Ontario où la civilisation n'a pas encore pénétré, un braillard venu de Montréal, (il paraît que vous en avez là-bas) déclarait qu'il avait honte d'habiter la province de Québec, parce que les Canadiens-français ne s'enrôlent pas. Il ajoutait que lorsque les soldats orangistes reviendront de la guerre, il leur restera encore assez de combativité pour aller **nettoyer** Bourassa, Lavergne, et tous les autres.

Allons, les gens que vous tuez se portent à merveille. Il y a quarante ans, lorsque ma position de journaliste m'obligeait à lire les journaux anglais que nous recevions en échange, j'avais trop

souvent l'occasion de lire de semblables aménités. Le ton n'a pas changé, et la province de Québec n'a pas été reconquise.

Ces gens-là ont l'humeur bien égale: ils ont toujours l'écume à la bouche. De temps immémorial, ils occupent leurs loisirs à se surexciter pour se préparer à pourfendre les Canadiens-Français. Ils sont l'immense majorité et ils se battent continuellement les flancs afin d'avoir, au besoin, le courage de se défendre contre une minorité qui, loin de songer à les attaquer, ne daigne même pas se défendre contre leurs incessantes et furibondes attaques.

Une société fondée dans l'unique but d'entretenir la haine contre une population paisible ne serait pas tolérée ailleurs. Ici, elle fait la pluie et le beau temps.

Sir Sam Hughes a déjà rendu hommage au patriotisme de notre race. Il faut à ces perturbateurs atteints de francophobie chronique et invétérée, un prétexte quelconque pour justifier leur raison d'être. Attendons avec calme le jour où ces foudres de guerre entreprendront d'introduire la **Kultur** boche dans les paisibles campagnes de la province de Québec.

Ottawa, 13 juillet 1916.

Rémi TREMBLAY.

LE CHANOINE LAFLAMME ET FALL-RIVER

Notre collaborateur M. Rémi Tremblay a répondu simplement à notre demande: Il a écrit une page de ses "Mémoires". Nous ne lui avions nullement demandé l'histoire de l'Agitation de Fall-River. Aussi nous ne pouvons lui reprocher de ne pas avoir tout dit. Nous lui sommes reconnaissant de ce qu'il nous permette comme suite à son article d'ajouter la note qui suit.

Comme il est revenu en Canada avant le règlement de cette affaire qui menaçait de devenir un schisme des nôtres non seulement de Fall-River, mais de la Nouvelle-Angleterre qui s'étaient solidarisés en soutenant de leurs deniers les "Grévistes" de Fall-River dans leur recours à Rome, notre collaborateur n'a rien dit de celui qui dans cette circonstance a su par sa diplomatie ramener les esprits, je ne dirai pas égarés, mais en grand danger d'abandonner la voie droite; de celui qui, sans sacrifier le principe fondamental d'autorité, alors en jeu, a su pacifier les nôtres, les conserver sous la houlette du pasteur. Pour ceux qui savent l'état des esprits à cette époque, le succès de l'abbé Laflamme en cette affaire a été surprenant et béni de Dieu. Quand cette page douloureuse de l'histoire religieuse des nôtres aux États-Unis s'écrira, nous avons confiance que le rôle tout sacerdotal du vénérable curé de Farnham, monsieur le chanoine Laflamme, par la publication des documents officiels, sera enfin mis en évidence. Nous croyons qu'en cette circonstance, le schisme des nôtres dans la nouvelle Angleterre a été empêché grâce à sa diplomatie, mais surtout grâce à un amour des âmes égal, sinon supérieur, à son amour pour ses compatriotes.

L'histoire dira aussi que le curé de Saint-Ephrem d'Upton a été appelé spécialement par les autorités religieuses **concertées** du Canada et des États-Unis pour régler cette affaire si risquée, après plusieurs tentatives infructueuses de la part d'ecclésiastiques et religieux distingués. Le choix de l'abbé Laflamme était motivé par une expérience faite à Upton même, théâtre, il y a quarante ans d'une apostasie retentissante et d'un soulèvement paroissial qui menaçait de se généraliser à propos de l'usage d'un terrain avoisinant l'église. Par son entremise tout était rentré dans l'ordre, personnes et choses, comme d'ailleurs à Notre-Dame de Lourdes, Fall-River.

P. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES DE CHEZ NOUS

Choquette (Ernest)—**La Terre**,—Montréal 1916, 1 vol. in 12, 290 pages.

Le roman que l'auteur de "Claude Paysan" et des "Ribauds", vient de publier n'est pas inférieur à la réputation d'écrivain que le Dr Ernest Choquette s'était faite ici et à l'étranger. Dans le domaine de la fiction, c'est un des meilleurs ouvrages publiés au Canada et un des plus importants de l'année. C'est un plaidoyer en faveur du retour à la Terre et partant ce livre est d'actualité. C'est véritablement l'heure de prêcher l'évangile du Retour à la Terre et monsieur Choquette pourra se vanter de s'en être fait un des apôtres par son livre "La Terre." Il a été publié de ce livre des appréciations élogieuses et méritées, telles celles de Jep dans l'"Avenir du Nord" et d'Ernest Bilodeau dans le "Nationaliste". Nous y renvoyons les curieux.

Lacerte (Mme A -B.)—**Contes et Légendes**,—dédié aux enfants, Ottawa, 1915, 1 vol. in 8 de 199 p.

Ce livre, paru il y a déjà quelques mois, est un des rares volumes publiés au Canada dans la littérature destinée aux Enfants. Nous n'en connaissons guère d'autres que ceux d'Hermine Lanctôt, d'Hubert Larue et de Charbonnier. Cette littérature est à créer. Les productions françaises ont leur charme, mais elles ne reflètent pas assez la mentalité de chez nous, et beaucoup de parents le déplorent et en attendant "Mon Histoire du Canada" achètent "Mon Histoire de France". Ce livre mérite d'être acheté par les mamans. Qu'elles ne se laissent pas rebuter par l'illustration, qui pourra dans une édition subséquente être améliorée; le fonds est excellent et les enfants y trouveront un plaisir extrême, comme à Peau d'âne. Madame Lacerte est une fine plume qui cherche à parler à l'âme infantine et qui n'y réussit pas mal. C'est un genre des plus difficiles.

Barthe (Ulric)—**Similia similibus** ou **La guerre au Canada**. Essai romantique sur un sujet d'actualité par Ulric Barthe, ancien journaliste. Illustré de dessins hors texte par Charles Huot et L. Brouilly—Québec 1916, 1 volume de 255 in.-12.

La prise supposée de Québec par les Allemands permet à l'auteur de faire un plaidoyer en faveur de la nécessité de la participation des Canadiens-français du Québec à la guerre actuelle. C'est un roman qui aura de la vogue, car il se présente sous des auspices magnifiques et dans une toilette très soignée. Le prix est relativement très bas. Nous hésitons, quand même, à croire que ce livre convertisse nos compatriotes à s'enrôler en masse. Ils ont tant de raisons à se considérer comme citoyens du Canada d'abord. Une chose certaine c'est que les Canadiens sont prêts à défendre l'intégrité de leur territoire, comme dans le passé.

P. H.